



Divorce franco algérien sans consentement

Par **souad87**, le **27/01/2009** à **23:51**

Bonjour, je suis algérienne et j'ai été marié durant 25 ans avec un algérien. Or je viens d'apprendre qu'il a divorcé sans mon consentement en algérie sans ma présence en donnant une adresse en algérie sans que je sois convoquée . Je ne comprends rien car j'ai demandé un acte de mariage et j'ai appris qu'il était dissolu depuis 1 an alors qu'il vivait avec moi. Or je voulais savoir concernant mes droits , sont ils perdu ? et surtout on m'a dit que c'etait de l'ordre du droit penal international que pour lui divorcer en france il aurait été perdant financièrement donc dites moi ??? est ce vrai quels sont mes recours, en termes de droits ai je tout perdu ???

Par **maitre Achour**, le **29/01/2009** à **18:11**

contactez moi par mail pour vous expliquer les procédures à suivre
rnesrine.achour@hotmail.fr
nje suis avocate en algérie,nje tiens à vous dire que vous n'avez pas perdu vos droits
navez vous des enfants avec lui??
ncordialement